



DÉCISION N°19-058 - PE/LM/EM

OBJET : DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS MINI CRECHE CHATEAU.

L'établissement MINI CRECHE CHATEAU au 35, domaine de Château à Chilly-Mazarin (91380) est un établissement d'accueil de jeunes enfants géré par la commune de Chilly Mazarin.

Il convient de l'enregistrer comme établissement secondaire de l'entreprise COMMUNE DE CHILLY MAZARIN et de procéder à son immatriculation du Système Informatique du Répertoire des Entreprises.

Créé le 2 janvier 2012, son activité est l'accueil de jeunes enfants.

Le Maire de Chilly-Mazarin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122- 23,

VU la délibération n° D182203-1 du 22 mars 2018 donnant au Maire délégation pour les matières visées en l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2121-1.,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'affectation et à la création d'un numéro SIRET pour LA MICRO CRECHE sis 35, domaine du Château 91380 Chilly-Mazarin,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DÉCIDE de faire la demande d'enregistrer la MICRO CRECHE CHATEAU au 35, domaine du Château à Chilly-Mazarin (91380) afin de créer un numéro de SIRET et un Numéro Interne d'Etablissement (NIC).

ARTICLE 2 : AFFECTE à l'accueil des jeunes enfants le bâtiment communal sis 35, domaine du Château à Chilly-Mazarin (91380), qui fera l'objet d'une immatriculation du Système Informatique du Répertoire des Entreprises (SIREN).



Chilly-Mazarin, le 29 mai 2019
Le Maire,

Jean-Paul BENEYTOU